

## ELECTION DE LA DELEGATION DE LIGUE GUADELOUPEENNE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

### APPEL A CANDIDATURE

Pour les ligues d'outre-mer, la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend un unique membre : le Président de la Ligue.

**Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour le poste de "délégué Président de la Ligue".**

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du **dimanche 17 novembre 2024**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 16 septembre 2024 au 18 octobre 2024, à minuit**.

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : [crsoe@lgfoot.fr](mailto:crsoe@lgfoot.fr).

#### Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 10 et 11 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : [Déclaration de candidature Délégué de la LGF à l'assemblée fédérale](#)